



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

change

Question écrite n° 71713

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la non-obligation faite aux établissements bancaires de servir de monnayeur sur les billets de banque. Étant donné la valeur de certains billets de banque, il semblerait évident que les banques soient obligées de faire du change en petites coupures. Or, on constate qu'aucune obligation de ce type n'est prévue vis-à-vis des établissements bancaires, faisant de l'argent un commerce. Cela est d'autant plus dommageable que bon nombre de touristes, venus sur notre territoire munis de ce type de billets de banque, ne peuvent s'en servir et sont contraints de trouver une « Banque de France », seule tenue à faire du change. En conséquence, il lui demande quel est son avis en la matière et s'il entend prendre des mesures afin de contraindre les établissements bancaires à faire du change.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71713

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7500